

Envoi : 10/11/2016

Réception par le Préfet : 10/11/2016

Publication : 10/11/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2016-10-10-14

Séance du vendredi 4 novembre
2016

SUBVENTION A L'ASSOCIATION GENERALE DES FAMILLES RELEVANT DE LA POLITIQUE DE LA SOLIDARITE, FAMILLE, INSERTION ET LOGEMENT POUR UN MONTANT DE 6 300 EUROS

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF,
MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN,
KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty,
M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER,
SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences
de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin
2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission
Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CG-2016-2-10-1 du 18 mars
2016 relative à la Politique de la solidarité, de la famille, de l'insertion et du logement,

VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin,

VU l'avis favorable de la 10^{ème} Commission (Solidarité, Famille, Insertion et Logement) lors
de sa réunion en date du 26 septembre 2016,

VU le rapport du Président du Conseil départemental du Haut-Rhin.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde, dans le cadre de l'action sociale, une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 300 € à l'Association Générale des Familles, telle que détaillée dans la liste annexée à la présente délibération (annexe 1) ;

- précise que la dépense correspondante fera l'objet d'un versement unique et sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue au budget 2016 :

- 6 300 € sur le Programme G722, Chapitre 65, Fonction 41, Nature 6574.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité